

NOMINATION de M. VALLANT dans les FONCTIONS de PREPOSE SANITAIRE

Le MAIRE donne lecture de la lettre du Chef du Service Vétérinaire.

N° 374 V.

Saint-Denis, le 31 Mars 1951

Le Directeur des Services Vétérinaires

à Monsieur le M A I R E - S A I N T - D E N I S -

OBJET: Organisation du Contrôle de la salubrité des produits d'origine animale. Nomination d'un Préposé.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, un projet d'Arrêté Municipal et un certificat d'aptitude concernant M. VALLANT (Louis, Pierre) qui vient de terminer son stage de préposé surveillant sanitaire au contrôle des produits d'origine animale.

L'intéressé devra prêter serment dans les meilleurs délais, afin de pouvoir prendre officiellement son service. Légalement, son rôle se borne à la visite, et à l'estampillage des viandes saines - toutefois il pourra effectuer les saisies qui ne peuvent donner lieu à contestation saisie d'organes - saisie totale pour laderie. Dans tous les autres cas, il devra consigner les viandes suspectes qui seront examinées à l'Abattoir, par un Agent du Service Départemental Sanitaire et d'Assistance Vétérinaire en fin d'après midi, avant 16 H.30' tous les jours sauf Samedis, Dimanches et jours fériés.

Au cours de ses tournées hors de la Ville, le Préposé devra faire transporter à l'Abattoir Municipal, en vue de leur contre-visite, toutes les viandes qu'il aura estimé ne pouvoir livrer à la consommation.

L'imprimerie CAEAL a imprimé un Arrêté Municipal type que je vous transmets ci-joint et dont je suggère la mise en vigueur dans votre Commune.

La participation de votre Commune aux frais de fonctionnement du Service Départemental Sanitaire et d'Assistance Vétérinaire se décompose comme suit:

	1951			
1 Janvier/au 31 Mars	1951	175.000 : 4 =	43.750 Frs
31 Mars 1951 au 31 Décembre	1951.		79.200 : 12 =	6.600 Frs par
				mois.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma haute considération./.

Signé: LETORT.

LE MAIRE. - M. VALLANT perçoit actuellement 144.000 Frs. Si sa nomination est acceptée il percevra 164.000 Frs la différence sera prélevée sur les 10.000.000 de Frs prévus au Budget primitif pour le reclassement des employés.

Je mets aux voix la nomination de Monsieur VALLANT comme préposé surveillant sanitaire.

Adopté à l'unanimité.